



Analyse du budget du Québec 2024-2025

Conseil confédéral
12 et 13 juin 2024

Évolution de la conjoncture économique

La conjoncture économique ayant une incidence majeure sur les finances publiques québécoises, tant du point de vue des revenus budgétaires que des dépenses budgétaires, nous présentons brièvement l'évolution récente et les perspectives de certains indicateurs économiques importants.

Le PIB réel du Québec a augmenté en 2023 de 0,2 % seulement, alors que le budget de 2023 prévoyait une croissance de 0,6 %. Le PIB réel des deuxième et troisième trimestres de 2023 a même diminué. La faiblesse de l'activité réelle en 2023 n'a pas touché toutes les industries cependant, certaines étant plus affectées que d'autres comme la construction en raison de la hausse des taux d'intérêt et le secteur forestier en raison des feux de l'été 2023. Selon les prévisions du ministère des Finances, la croissance du PIB réel devrait demeurer faible en 2024, soit 0,6 %, et revenir à son potentiel de 1,6 % en 2025, sous l'effet de la baisse du taux d'intérêt directeur de la Banque du Canada qui est prévue au deuxième trimestre 2024.

Le PIB nominal a crû de 3,9 % en 2023, alors que le budget 2023 prévoyait une croissance moindre à 2,7 %. Le PIB nominal devrait être de 4,0 % en 2024 et se fixer à un peu moins de 4,0 % au cours des années suivantes. Rappelons que la croissance du PIB nominal est un indicateur important de l'évolution des revenus autonomes du gouvernement du Québec.

Le budget 2023 projetait un indice des prix à la consommation (IPC) de 3,5 % en 2023, mais celui-ci a plutôt été de 4,5 %. Cela traduit l'efficacité relative de la politique monétaire restrictive de la Banque du Canada. Le gouvernement du Québec estime néanmoins que l'IPC devrait être de 2,8 % en 2024 et retourner à 2,0 %, la cible moyenne de la Banque du Canada en 2026.

Malgré le ralentissement économique, le marché du travail est demeuré plutôt stable en dépit de la croissance démographique exceptionnelle de 202 500 personnes en 2023; il est prévu que la population augmente de 249 000 personnes en 2024, la croissance devant diminuer lors des années suivantes. Ainsi, le taux de chômage est passé de 4,3 % en moyenne en 2022 – un creux annuel historique – à 4,5 % en moyenne en 2023. Le budget prévoit qu'il augmentera à 5,2 % en 2024 avant de diminuer progressivement à compter de 2025. Fait à noter, malgré le ralentissement économique, la croissance des salaires et traitements a été de 6,0 % en 2023.

Tableau 1 Indicateurs économiques principaux du Québec

% ou moyenne annuelle	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
PIB réel	2,5	0,2	0,6	1,6	1,7	1,7	1,7
PIB nominal	8,4	3,9	4,0	3,8	3,7	3,7	3,6
PIB nominal (milliards de dollars)	545,6	567,1	589,9	612,4	634,9	658,6	682,4
Indice des prix à la consommation (IPC)	6,7	4,5	2,8	2,2	2,0	2,0	2,0
Taux de chômage	4,3	4,5	5,2	4,9	4,6	4,2	4,1
Création d'emplois (en milliers)	129,7	103,3	43,8	28,0	20,0	19,6	18,9
Salaires et traitements	10,4	6,0	5,1	3,7	3,3	3,4	3,2
Population (en milliers)	8 672	8 875	9 124	9 185	9 237	9 283	9 328

Évolution des équilibres financiers

Exercice financier 2023-2024

En 2023-2024, le budget de l'an dernier projetait un déficit de 3,998 milliards de dollars, tandis que le budget 2024 prévoit actuellement que le déficit budgétaire s'établira à 6,302 milliards de dollars; le solde budgétaire final sera connu lors de la publication des comptes publics pour 2023-2024 à l'automne 2024. Il importe de rappeler que le concept de déficit budgétaire utilisé par le gouvernement dans le débat public prend en compte le versement au Fonds des générations dédié au remboursement de la dette publique, qui n'est pas une dépense courante, mais de l'épargne. En excluant le versement de 2,081 milliards au Fonds des générations, le déficit est de 4,221 milliards de dollars en 2023-2024. L'augmentation du déficit budgétaire en 2023-2024 s'explique par les facteurs suivants :

- Diminution des revenus de 960 millions de dollars et augmentation des dépenses de 1,718 milliard de dollars en cours d'année (la diminution des revenus s'explique notamment par une diminution des revenus d'exportation d'Hydro-Québec, en raison de la faible hydraulité);
- Impact de 1,418 milliard de dollars des initiatives de la mise à jour de l'automne 2023 et du budget 2024.
- Non-utilisation de la provision pour éventualités de 1,5 milliard de dollars

Exercice financier 2024-2025

Le budget 2024 du gouvernement prévoit un déficit budgétaire après versement au Fonds des générations de 10,998 milliards de dollars en 2024-2025 alors que le budget de l'an dernier projetait un déficit de 2,984 milliards de dollars. L'augmentation du déficit budgétaire s'explique par les facteurs suivants :

- Diminution des revenus du gouvernement de 1,644 milliard de dollars en 2024-2025 (la faible hydraulité des barrages d’Hydro-Québec joue de nouveau un rôle dans la diminution des revenus autonomes du gouvernement);
- Augmentation des dépenses du gouvernement de 3,934 milliards de dollars. Évidemment, l’entente de principe dans le secteur public et parapublic explique une part de cette croissance. Toutefois, ces coûts sont un passage obligé afin d’améliorer les services publics et les programmes sociaux. De plus, dans un contexte de ralentissement marqué de la croissance économique, il s’agit là d’une dépense contracyclique qui vient soutenir l’activité dans le creux du cycle économique, comme le soulignait récemment une analyse du budget québécois par la Banque TD¹
- Coût de 2,188 milliards de dollars en 2024-2025 pour les initiatives de la mise à jour de l’automne 2023 et du budget 2024;
- Bonification de la provision pour éventualités de 500 millions de dollars, ce qui la porte à 1,5 milliard de dollars.

Le ralentissement économique n’explique pas à lui seul l’augmentation du déficit budgétaire et l’inaction du gouvernement dans plusieurs domaines. Certains choix du gouvernement contribuent aussi au niveau plus élevé du déficit budgétaire anticipé en 2024-2025 :

- La décision du gouvernement de poursuivre pour encore 15 ans le remboursement de la dette via le Fonds des générations fait augmenter le déficit de 2,2 milliards de dollars;
- La baisse d’impôt des particuliers accordée lors du budget de l’an dernier prive le gouvernement de près de 1,7 milliard de dollars de revenus fiscaux².

Plusieurs médias ont fait grand cas du déficit budgétaire prévu de près de 11,0 milliards de dollars en 2024-2025, le qualifiant de déficit record de l’histoire du Québec. Cela est toutefois inexact. Premièrement, l’importance réelle d’un déficit budgétaire doit être jugée par rapport à la taille de l’économie, nous ne pouvons l’évaluer de façon absolue. En supposant que le déficit soit effectivement de 10,998 milliards de dollars en 2024-2025, celui-ci représente 1,9 % du PIB québécois. Or, en termes relatifs, ce déficit budgétaire est bien moindre que ce qu’il a été lors de plusieurs années dans le passé. Par exemple, en 1994-1995, le déficit budgétaire s’élevait à 5,814 milliards de dollars, ce qui représentait alors 3,42 % du PIB québécois. Le déficit budgétaire prévu pour 2024-2025 n’est donc en rien un record. Deuxièmement, lorsque nous dégonflons le déficit budgétaire au sens de la loi sur l’équilibre budgétaire du versement au Fonds des générations (2,222 milliards de dollars), nous retrouvons le déficit budgétaire au sens des comptes publics, une mesure beaucoup plus juste du déficit attendu : ce déficit est de 8,776 milliards de dollars, ce qui représente 1,5 % du PIB. Pour finir, dans l’hypothèse où le gouvernement n’aura pas à utiliser la provision pour éventualités de 1,5 milliard de dollars, le déficit attendu sera de 7,276 milliards de dollars en 2024-2025, ce qui représente 1,24 % du PIB, ce qui est passablement éloigné du déficit de 3,42 % enregistré en 1994-1995.

¹ Rishi SONDHI, “2024 Quebec Budget – Near Term Fiscal Position to Worsen”, *TD Economics*, March 13th, 2024.

² GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Plan budgétaire 2023-2024*, mars 2023, page B.79.

Ces réserves étant émises, il est à noter que le déficit budgétaire au sens de la loi sur l'équilibre budgétaire diminue à 8,486 milliards de dollars en 2025-2026. Pour les trois années suivantes, le gouvernement projette qu'il se situera à environ 4,0 milliards de dollars : c'est ce déficit que le gouvernement qualifie de déficit structurel. Afin d'éliminer ce déficit budgétaire, le gouvernement annonce qu'il présentera un plan détaillé de retour à l'équilibre dans le budget 2025 et s'engage à atteindre le déficit zéro au plus tard en 2029-2030.

**Tableau 2 Cadre financier pluriannuel du gouvernement du Québec
(en millions de dollars)**

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029
Revenus totaux	146 776	150 301	156 558	163 820	168 503	172 845
Revenus autonomes	115 486	120 904	126 130	131 937	136 391	140 839
Transferts fédéraux	31 290	29 397	30 428	31 883	32 112	32 006
Dépenses totales	-150 997	-157 577	-162 075	-165 610	-170 143	-174 614
Dépenses de portefeuilles	-141 347	-147 815	-152 492	-155 493	-159 140	-162 972
Service de la dette	-9 650	-9 762	-9 583	-10 117	-11 003	-11 642
Écart à résorber pour atteindre l'équilibre lié aux activités	-	-	750	1 500	1 750	2 000
Surplus (déficit) lié aux activités avant provision pour éventualités	-4 221	-7 276	-4 767	-290	110	231
Provision pour éventualités	-	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500
Surplus (déficit) lié aux activités	-4 221	-8 776	-6 267	-1 790	-1 390	-1 269
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-2 081	-2 222	-2 219	-2 419	-2 554	-2 671
Solde au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire	-6 302	-10 998	-8 486	-4 209	-3 944	-3 940

En attendant le plan de retour à l'équilibre budgétaire, le budget annonce plusieurs initiatives préliminaires qui sont axées sur les quatre leviers suivants :

1. Le gouvernement entend mettre en œuvre des mesures pour optimiser l'action de l'État (2,9 milliards de dollars sur cinq ans) :
 - a. **Réviser les dépenses fiscales aux entreprises** (1 milliard de dollars sur 5 ans).
Le budget modifie notamment le soutien au secteur des technologies de l'information, tout en s'assurant qu'il demeure compétitif par rapport à ce qui est offert en Ontario. Aussi, le crédit d'impôt aux entreprises favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience est aboli, puisqu'il n'a pas eu les effets incitatifs attendus.

- b. **Effort d'optimisation des entreprises du gouvernement** (1 milliard de dollars sur 5 ans). Sans plus de détail, le gouvernement annonce qu'Hydro-Québec, Loto-Québec, la Société des alcools du Québec, la Société québécoise du cannabis et Investissement Québec devront mettre en œuvre des mesures d'optimisation des revenus et de rationalisation des dépenses permettant d'atteindre la cible.
 - c. **Lutte contre le tabagisme** (300 millions de dollars). Le budget annonce une hausse du prix d'une cartouche de 200 cigarettes (2 \$ en 2024 et 2 \$ additionnels en 2025).
 - d. **Assurer l'intégrité du régime fiscal** (563 millions de dollars). Le gouvernement annonce le renforcement du contrôle fiscal, du recouvrement et de la lutte contre les crimes économiques. Aussi, le gouvernement mettra fin à la sous-déclaration du prix de vente des véhicules usagés de dix ans et plus de façon à augmenter les revenus issus de la taxe de vente du Québec.
2. Dès le printemps 2024, deux examens de l'ensemble des dépenses du gouvernement seront réalisés. Le ministère des Finances sera responsable de l'examen des dépenses fiscales tandis que le Secrétariat du Conseil du Trésor sera responsable de l'examen des dépenses budgétaires. La CSN est préoccupée par la pensée magique du gouvernement quant aux économies qui pourraient être réalisées par l'entremise de l'optimisation de l'action de l'État et l'examen des dépenses gouvernementales. Lors de chacun des exercices de centralisation des services publics mis en œuvre par le gouvernement, que ce soit en santé ou en éducation, il nous promet des économies d'échelles. Chaque fois, il en résulte plutôt des abolitions de postes et des surcharges de travail que nous constatons sur le terrain. Contrairement à ce que laisse entendre le gouvernement, il est rarement possible de maintenir les services publics, encore moins de faire plus, avec moins de moyens financiers.
3. Le gouvernement poursuivra ses représentations pour obtenir sa juste part des transferts fédéraux dans les domaines suivants :
- a. **Demandeurs d'asile.** Compte tenu des coûts additionnels inhérents à l'augmentation importante des demandeurs d'asile de 2021 à 2023, le gouvernement québécois estime que le gouvernement fédéral doit lui verser un milliard de dollars supplémentaires pour financer les services d'accueil, d'éducation, de francisation et l'aide sociale.
 - b. **Santé et services sociaux.** Les transferts fédéraux additionnels en santé annoncés le 7 février représentent 5,5 milliards de dollars sur six ans, soit un influx supplémentaire de 917 millions de dollars par an en moyenne. Cette somme est bien inférieure aux demandes des provinces et du Québec, et ne permettra pas d'assurer un financement durable en santé. La part du transfert canadien en matière de santé ne représentait que 21,8 % des dépenses de santé des provinces en 2023-2024, et il est prévu qu'elle continuera de diminuer lors des prochaines années.

- c. **Développement de la main-d'œuvre.** La rareté et la pénurie de main-d'œuvre dans plusieurs métiers rendent nécessaire une contribution accrue du gouvernement fédéral.
 - d. **Droit de retrait avec compensation financière pour les programmes fédéraux** relatifs aux soins dentaires et à l'assurance-médicaments.
4. Le gouvernement continuera d'investir afin d'accroître le potentiel économique du Québec et créer plus de richesse. C'est évidemment l'objectif général poursuivi par les politiques sectorielles et horizontales du gouvernement. Aspirer collectivement à une plus grande richesse est un objectif louable et souhaitable à long terme pour une société. Toutefois, ce n'est pas une fin en soi. L'accroissement de la richesse doit se traduire par une amélioration des conditions de vie de l'ensemble de la population. Pour que cela soit possible, l'augmentation de la richesse doit donner lieu à une augmentation des revenus budgétaires, sans quoi elle ne permet pas d'améliorer le financement des services publics et des programmes sociaux qui sont au cœur de la réduction des inégalités de revenus et du développement social. Par ailleurs, les progrès économiques et sociaux de la société québécoise ne se résument pas à la progression du PIB réel par habitant du Québec ni à l'écart de celui-ci avec celui de l'Ontario : le gouvernement doit prendre en compte une diversité d'indicateurs économiques, sociaux et environnementaux dans les politiques qu'il met en œuvre.

Évolution des dépenses de portefeuille

Compte tenu de la faible croissance des dépenses de portefeuilles prévues lors des prochaines années (3,2 % en 2025-2026 et 2,0 % en 2026-2027), il est clair que le gouvernement entend privilégier une diminution du taux de croissance des dépenses de portefeuilles pour revenir à l'équilibre budgétaire. Voici la croissance des dépenses qui est prévue par portefeuille :

- Santé et services sociaux : les dépenses de portefeuille augmentent de 4,2 % en 2024-2025, mais dès 2025-2026, la croissance prévue n'est que de 3,2 %. Rappelons que le gouvernement du Québec demandait une indexation annuelle du transfert canadien en santé de 5 % afin de maintenir l'offre de service.
- Éducation : les dépenses de portefeuille augmentent de 9,3 % en 2024-2025, mais en 2025-2026, la croissance prévue est très faible à seulement 1,0 %, ce qui ne permet pas le maintien de l'offre de service en termes réels.
- Enseignement supérieur : les dépenses de portefeuille augmentent de 3,5 % en 2024-2025, mais en 2025-2026, la croissance prévue est très faible à seulement 1,5 %, ce qui compromet le maintien de l'offre de service en termes réels.
- Certains portefeuilles connaissent une croissance importante de leurs budgets en 2024-2025 : Immigration, Francisation et Intégration (52,7 %), Langue française (11,7 %), Transport et Mobilité durable (7,5 %), Agriculture, Pêcheries et Alimentation (7,5 %), Cybersécurité et Numérique (7,5 %), Tourisme (7,4 %).
- D'autres portefeuilles connaissent une réduction notable de leurs budgets en 2024-2025 : Culture et communications (-11,1 %), Ressources naturelles et Forêt (-8,4 %), Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs (-5,7 %),

Affaires municipales et Habitation (-4,9 %), Économie, Innovation et Énergie (-4,4 %) et Famille (-2,6 %).

Dettes publiques et service de la dette

Le gouvernement projette que le ratio dette nette/PIB passera de 38,3 % en 2022-2023 à 40,3 % en 2024-2025. Ce ratio atteindra un sommet de 41 % en 2025-2026, avant de redescendre progressivement à 39,5 % en 2028-2029. La dette publique est sous contrôle et l'atteinte de la cible du ratio dette nette/PIB de 30 % que le gouvernement s'est donnée pour 2037-2038 n'est nullement compromise – cette cible correspond approximativement à la dette nette moyenne des provinces canadiennes au 31 mars 2022. Ajoutons que la dette nette du Québec représentait 39,0 % du PIB au 31 mars 2024, ce qui est tout à fait comparable à la dette nette de l'Ontario qui compte pour 38,0 % du PIB. Fait à noter, ni l'Ontario ni aucune autre province canadienne ne consacrent de revenus budgétaires courants au remboursement de la dette publique, ce que le Québec fait depuis 2006 par l'intermédiaire du Fonds des générations.

Malgré l'augmentation récente des taux d'intérêt, le service de la dette demeure très stable : il a été de 9,65 milliards de dollars en 2023-2024 et devrait être de 9,583 milliards en 2025-2026. Selon le budget, le ratio service de la dette/PIB s'établira à 1,70 % en 2023-2024 et 1,56 % en 2025-2026. Rappelons que le ratio service de la dette/PIB était de plus de 4,4 % en 1994-1995. La Banque du Canada devant entamer prochainement une réduction de son taux directeur, cela devrait réduire la pression sur le service de la dette en plus de relancer l'activité économique.

Principales initiatives du budget 2024-2025

Le budget prévoit 8,801 milliards de dollars sur cinq ans en nouvelles initiatives, dont 1,937 milliard de dollars en 2024-2025. Les nouvelles initiatives sont en partie financées par ce que le gouvernement qualifie d'optimisation de l'action de l'État; ce qui se traduit dans les faits par des compressions de dépenses fiscales et des augmentations de revenus à hauteur de 2,903 milliards de dollars sur cinq ans. L'impact des mesures d'optimisation annoncées dans le budget est de seulement 86,2 millions de dollars en 2024-2025, et culminera à 1,017 milliard en 2028-2029.

Santé et services sociaux, éducation et enseignement supérieur

Le budget prévoit 4,916 milliards de dollars sur cinq ans en nouvelles initiatives en santé et services sociaux, en éducation et en enseignement supérieur (1,057 milliard de dollars en 2024-2025). Voici certaines des initiatives principales :

Santé et services sociaux

- Accélérer le virage numérique du réseau de la santé (902,5 millions de dollars sur cinq ans; 180,5 millions en 2024-2025). Le gouvernement souhaite utiliser davantage l'intelligence artificielle afin d'alléger la charge administrative des professionnel-les pour qu'ils puissent consacrer plus de temps aux soins et services de santé.

- Maintien et développement de mesures alternatives à l'hospitalisation (457 millions de dollars sur cinq ans; 91,4 millions en 2024-2025). L'objectif est ici d'améliorer l'accès aux hôpitaux en offrant des lieux alternatifs et sécuritaires pour que les patients puissent quitter l'hôpital dans les délais prévus.
- Ajout de lits pour répondre aux besoins de la population (306,5 millions de dollars sur cinq ans; 61,3 millions en 2024-2025). Le vieillissement et la croissance de la population rendent cet investissement nécessaire.
- Bonifier les services de soutien à domicile (581 millions de dollars sur cinq ans; 116,2 millions en 2024-2025). Cet investissement apparaît insuffisant, puisque le nombre de personnes recevant des services à domicile progressera lentement, de 398 000 en 2024 à 417 000 en 2028. De plus, la liste de personnes en attente d'un premier service sera toujours de 11 500 personnes en 2028.
- Répondre aux besoins croissants en protection de la jeunesse (543 millions de dollars sur cinq ans; 108,6 millions en 2024-2025). Cet investissement vise notamment à rehausser le soutien aux ressources de type familial et à consolider les places dans les ressources intermédiaires.

Éducation et enseignement supérieur

- Soutenir la réussite scolaire des jeunes (544,5 millions de dollars sur cinq ans). Cette somme servira notamment à soutenir les élèves en difficulté et à consolider les activités éducatives.
- Favoriser la réussite des étudiants universitaires (370 millions sur cinq ans; 25 millions en 2024-2025). Cette mesure vise à attirer plus d'étudiants francophones et à améliorer leur rétention au Québec.
- Soutenir l'offre de formation dans des domaines prioritaires (36 millions de dollars sur cinq ans, dont 7 millions en 2024-2025). De cette somme, 26 millions de dollars sur cinq ans financeront l'accroissement du nombre de diplômé-es dans le secteur de la transition énergétique – dans le contexte de l'installation de Northvolt au Québec notamment. Par ailleurs, pour contrer la pénurie d'enseignants, le gouvernement consacre 10 millions de dollars sur cinq ans afin de diversifier les voies d'accès à la profession enseignante. Compte tenu des pénuries de main-d'œuvre qui frappent plusieurs secteurs, des formations additionnelles devraient être mises sur pied.
- Malgré les demandes répétées de la CSN, l'enveloppe consacrée à la formation continue demeure fermée. De même, il n'est toujours pas possible de suivre une formation professionnelle à temps partiel, même si cela peut s'avérer déterminant dans la décision d'une personne d'effectuer un retour aux études et d'obtenir un diplôme d'études professionnelles.
- Alors que la ministre de l'Enseignement supérieur doit présenter sous peu sa nouvelle formule de financement des universités, la CSN déplore que le budget ne contienne aucune somme supplémentaire permettant d'assurer la transition avec succès.

Soutenir la population et les collectivités

Le budget prévoit 2,028 milliards de dollars sur cinq ans en nouvelles initiatives afin de soutenir la population et les collectivités (437,7 millions de dollars en 2024-2025). Voici certaines des initiatives principales :

- Favoriser l'accès au logement (482,5 millions sur quatre ans, dont 196,7 millions en 2024-2025) :
 - 200,8 millions de dollars serviront à prolonger l'aide offerte par le programme Allocation-logement jusqu'au 30 septembre 2027. Cette mesure accorde un soutien à plus de 66 000 ménages qui dépensent entre 30 % et 50 % de leur revenu pour se loger.
 - 219,4 millions de dollars serviront à préserver et rénover le parc de logements sociaux existants. De cette somme, 153,3 millions serviront à la rénovation des habitations à loyer modique (HLM). Par ailleurs, 66,1 millions serviront à soutenir l'exploitation des HLM; le parc de HLM québécois compte plus de 74 000 logements.
 - Si le budget ne prévoit aucun nouvel investissement dans la construction de logements sociaux et abordables, les investissements des budgets antérieurs et des mises à jour permettront l'ajout de 23 377 logements de 2023-2024 à 2028-2029.
 - De plus, à la suite des investissements importants du dernier budget fédéral pour régler la crise du logement, une hausse marquée de la construction est à prévoir et le gouvernement du Québec devra augmenter ses investissements pour avoir accès aux fonds fédéraux dans le cadre des programmes à frais partagés.
- Appui financier à l'organisme Les Banques alimentaires du Québec (30 millions de dollars en 2024-2025 et 10 millions en 2025-2026). Cela permettra l'approvisionnement en denrées de près de 1 300 organismes. Afin de favoriser la sécurité alimentaire, le budget accorde aussi 25 millions de dollars au Club des petits déjeuners et 9 millions à la Cantine pour tous.
- Le soutien gouvernemental au secteur communautaire atteindra 2,151 milliards de dollars en 2024-2025, une augmentation de 108 millions de dollars ou 5,3 % par rapport à l'année précédente (la hausse est de 86,1 % par rapport à 2018-2019). Ce secteur comprend des organismes communautaires qui sont actifs dans les domaines suivants : aide alimentaire, programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration, carrefours jeunesse-emploi, santé mentale et services sociaux, etc.
- Poursuite de la stratégie d'aide aux médias (30 millions de dollars sur cinq ans, dont 6,4 millions en 2024-2025). Cette bonification de l'enveloppe pour soutenir les médias ne permet pas d'étendre l'aide aux salles de rédaction des secteurs de la télévision et de la radio, comme le demandaient la CSN et la FNCC-CSN.
- Déploiement du tribunal spécialisé en matière de violences sexuelle et conjugale sur l'ensemble du territoire québécois (91,9 millions de dollars sur cinq ans; 11,9 millions en 2024-2025). Ce tribunal a pour objectif d'offrir un environnement sécuritaire et plus accueillant pour les personnes victimes et leurs proches. Il s'agit là d'une avancée importante. Toutefois, la CSN déplore que le gouvernement n'ait pas entendu le cri d'alarme lancé par les regroupements venant en aide aux femmes victimes de violence

conjugale, qui demandaient d'avoir un budget dédié à la construction de maisons d'hébergement.

- Agir face à la hausse des sinistres majeurs et accroître la capacité de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) à combattre les feux de forêt (29,0 millions de dollars sur cinq ans; 7 millions en 2024-2025). Cette mesure d'adaptation aux changements climatiques, qui fait suite aux feux de l'été 2023, était nécessaire. Toutefois, le gouvernement doit faire beaucoup plus pour lutter contre les changements climatiques : le gouvernement doit agir sur les racines du problème, pas seulement sur les effets.
- Augmentation de 300 millions de dollars des investissements pour la mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030, qui passera à 9,3 milliards de dollars sur cinq ans. Cela apparaît insuffisant, dans la mesure où le plan de mise en œuvre de l'an dernier n'avait identifié que 60 % des mesures nécessaires pour l'atteinte de la cible québécoise de 37,5 % de réduction des gaz à effet de serre en 2030 par rapport au niveau de 1990.
- Le gouvernement annonce une diminution graduelle des rabais offerts dans le cadre du programme Roulez vert à compter de janvier 2025. Par exemple, le rabais pour l'achat de véhicules entièrement électriques ou à pile à combustible neufs passera de 7 000 \$ actuellement, à 4 000 \$ en 2025, à 2 000 \$ en 2026, et disparaîtra totalement en 2027. Cette mesure pourrait être contreproductive d'un point de vue environnemental, à moins que le prix des véhicules zéro émission ne diminue de façon importante lors des prochaines années, puisque le parc de véhicules québécois est toujours largement dominé par les véhicules fonctionnant à l'essence ou au diesel. En 2022, environ 12 % des véhicules individuels nouvellement immatriculés étaient des véhicules électriques. Cependant, les véhicules électriques individuels représentaient moins de 3,5 % du parc total des véhicules légers.
- Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement annonce qu'il éliminera totalement, à compter du 1^{er} janvier 2025, la réduction de la rente de retraite pour les aîné-es en situation d'invalidité qui atteignent l'âge de 65 ans. Grâce à cette bonification, environ 77 000 personnes de 65 ans ou plus profiteront d'une hausse de leur rente de retraite dès l'année 2025. Par ailleurs, environ 23 000 personnes additionnelles, actuellement âgées de 60 à 64 ans, en profiteront au cours des prochaines années. Cette mesure représente des prestations supplémentaires de 135 millions de dollars par année. Lors de la plus récente évaluation actuarielle du RRQ, le régime de base disposait d'une marge financière suffisante pour financer cette bonification. Par conséquent, aucune hausse de cotisation ne sera appliquée. Toutefois, considérant l'impact sur la marge financière du régime, le gouvernement ne prévoit pas bonifier davantage le RRQ d'ici la prochaine consultation publique en 2029.

Agir sur les priorités économiques

Le budget prévoit 1,858 milliard de dollars sur cinq ans en nouvelles initiatives afin d'agir sur les priorités économiques (441,4 millions de dollars en 2024-2025). Voici certaines des initiatives principales :

- Augmentation de 500 millions de dollars de la capitalisation du fonds Capital ressources naturelles et énergie, ce qui porte l'enveloppe totale du fonds à 1,5 milliard de dollars. Les nouveaux fonds permettront de soutenir les projets de la Stratégie québécoise de développement de la filière batterie et du Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques.
- Développement du secteur de l'aluminium (31 millions de dollars sur trois ans, dont 9 millions en 2024-2025). Cet investissement vise notamment à :
 - Accélérer le virage 4.0 qui consiste à intégrer les technologies de l'information et la robotisation en entreprise;
 - Moderniser les entreprises du secteur et accroître leurs exportations;
 - Accélérer l'innovation et la recherche, notamment en misant sur la technologie ELYSIS qui permet d'éliminer les GES directement liés à la production d'aluminium.
- Assurer la croissance du secteur aérospatial québécois (74,5 millions de dollars sur cinq ans, dont 14,5 millions en 2024-2025). D'importants projets devraient démarrer dans ce secteur lors des prochaines années. Le soutien gouvernemental vise à :
 - Soutenir le développement de nouvelles technologies;
 - Améliorer la compétitivité du secteur;
 - Attirer des travailleurs et travailleuses stratégiques.
- Poursuivre l'Offensive formation en construction (111 millions de dollars sur deux ans : 98 millions en 2024-2025 et 13 millions en 2025-2026). Cette initiative, annoncée en octobre 2023, a fait en sorte que 4 600 personnes se sont inscrites dans des programmes de formation. Les fonds additionnels visent à ouvrir une nouvelle cohorte en charpenterie-menuiserie au printemps 2024. Un programme pour les monteurs de ligne devait aussi être ajouté, depuis ce projet a été abandonné puisqu'Hydro-Québec ne peut pas intégrer davantage de monteurs de lignes en formation.
- L'industrie forestière fait face à des défis importants, notamment en raison des feux de forêt de l'été 2023. Des investissements additionnels sont donc nécessaires pour assurer l'approvisionnement de l'industrie forestière. Le budget annonce 320 millions de dollars sur cinq ans en investissements supplémentaires. Ceux-ci serviront notamment à :
 - Augmenter les travaux sylvicoles en forêt publique et la production de plants forestiers (150 millions de dollars sur cinq ans, dont 30 millions en 2024-2025);
 - Poursuivre les investissements sylvicoles en forêt privée afin de soutenir l'approvisionnement des usines de transformation du bois (147 millions de dollars sur cinq ans, dont 27 millions en 2024-2025).
- Répondre à la hausse importante de la clientèle en francisation et bonifier l'offre de services à certaines clientèles (320 millions de dollars sur cinq ans, dont 40 millions en 2024-2025). Les activités suivantes seront notamment réalisées :

- Augmenter la capacité de Francisation Québec à offrir des cours aux individus;
- Soutenir les entreprises réalisant des activités de francisation en milieu de travail;
- Poursuivre le soutien aux organismes réalisant des initiatives favorisant l'apprentissage du français.
- Bonifier l'accompagnement et le soutien à l'intégration des personnes immigrantes (50 millions de dollars sur cinq ans, dont 10 millions en 2024-2025). Ces fonds additionnels visent notamment à augmenter l'aide financière aux organismes qui accompagnent et soutiennent les personnes immigrantes, puisque l'offre est actuellement insuffisante compte tenu de la hausse importante du nombre d'immigrants.
- Le budget annonce un appui additionnel de 380 millions de dollars sur cinq ans au secteur agricole :
 - 264 millions de dollars sont prévus pour le Programme de crédit de taxes foncières agricoles qui vise à assurer un traitement fiscal compétitif aux exploitants agricoles dans le contexte de l'augmentation rapide et importante de la valeur des terres agricoles;
 - 50 millions de dollars sont mis à la disposition de La Financière agricole pour la création d'un fonds d'investissement pour l'acquisition de terres pour la relève agricole;
 - 50 millions sont consacrés à soutenir les investissements à caractère durable.
- Mettre en place des laboratoires industriels au sein des zones d'innovation (125 millions de dollars sur cinq ans, dont 5 millions en 2024-2025). Les zones d'innovation visent à positionner le Québec mondialement dans des secteurs stratégiques. Trois zones d'innovation existent actuellement :
 - DistriQ à Sherbrooke (sciences quantiques);
 - Technum Québec à Bromont (technologies numériques);
 - Vallée de la transition énergétique située à Bécancour, Trois-Rivières et Shawinigan respectivement la filière batterie et électrification des transports, la décarbonation du secteur industrialo-portuaire et l'hydrogène vert (projet TES Canada).